



Le dé**CODE**ur

Volume 1, no 2, Février 2007

Le bulletin d'information du groupe de travail sur l'application du **CODE***
du comité québécois en allaitement

INFO-CODE

L'article 2 spécifie le **champ d'application du CODE** et se lit comme suit :

S'applique à la **commercialisation** et aux **pratiques** relatives aux produits suivants :

- substituts du lait maternel, y compris les préparations pour nourrissons ;
- autres produits lactés, aliments et boissons, y compris les aliments de complément donnés au biberon, quand ils sont commercialisés ou présentés de toute autre manière comme appropriés, avec ou sans modification, pour remplacer partiellement ou totalement le lait maternel ;
- biberons et tétines.

Il s'applique aussi à la qualité et à la disponibilité de ces produits et à l'information concernant leur utilisation.



CONSEIL DU DÉCODEUR

Au Canada, le **CODE** n'a pas de force légale puisqu'il n'est enchâssé dans aucune loi. Néanmoins, le **CODE** est appuyé par certains principes légaux tels que le Code des professions du Québec et les différents codes de déontologie professionnelle. Nous vous invitons d'ailleurs à relire votre Code de déontologie et à y rechercher les principes qui rappellent ceux du **CODE** (en lien avec le conflit d'intérêts par exemple).

QUESTION DE CODE

*Comme professionnels de la santé, peut-on donner de l'information sur les produits visés par le **CODE** sans que ce soit considéré comme de la promotion ?*

Oui. Le **CODE** spécifie que cette information ne peut être donnée lors de rencontres de groupe ; il faut plutôt la donner de façon individuelle à chaque parent qui en a besoin. L'information donnée doit être à jour, objective et selon des faits démontrés. On doit, entre autres, donner de l'information sur les risques associés à l'utilisation incorrecte des préparations commerciales pour nourrissons (PCN). (voir articles 4, 5, 6 et 7 du **CODE**).

De plus, les codes de déontologie de la plupart des professionnels spécifient que les membres ne peuvent privilégier un produit en particulier s'il en existe plusieurs.



LE TRUC DÉCODANT

À la Maison de naissance Mimosa, toutes sont des polices du **CODE**. Elles vérifient régulièrement que le contenu des revues disponibles à la clientèle est conforme au **CODE**. Afin de ne pas passer plus d'une fois sur un même revue, elles coupent un coin de la couverture des revues dé**CODE**és. Bravo pour ce bon truc !

* **CODE** international de commercialisation des substituts du lait maternel

PETITES ANNONCES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS CONCERNANT LE **CODE** ? Adressez-les à la répondante régionale en allaitement de votre direction de santé publique.

PARTAGEZ VOS BONS COUPS OU VOS TRUCS !

Écrivez-nous : via Lotus Notes (Martine Bienvenue) ou martine_bienvenue@ssss.gouv.qc.ca